



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE du 13 septembre 2023

2023/04 5

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme Régine HURLIN Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille – MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN
M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO
Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT
M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2024 la tranche 2 des travaux de voirie – traversée des villages

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui indique que la tranche 1 des travaux de voiries réalisés sur la traversée des villages est achevée,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la décision municipale 2023/01 portant signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet INECO sis immeuble les jardins de la Bourgade – 30700 UZES, pour la tranche 2 des travaux de voirie relatifs à la traversée des villages,
CONSIDERANT la doctrine du conseil départemental du Gard en matière de traversée d'aménagement des traversées d'agglomérations qui prévoit des partenariats à travers des conventions de co-maîtrise d'études à signer avec les communes
CONSIDERANT l'avant-projet sommaire établi par le maître d'œuvre et l'estimation financière établie à l'issue de l'AVP qui prévoit une tranche ferme et une tranche optionnelle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Gilles Tixador', written over the official seal.

Plan de financement actualisé de la commune de SAINTE-ANASTASIE

Travaux de voirie - 2ème tranche traversée des villages

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	21 671,34 €	DETR	90 000,00
Levés topographiques	2 500,00 €	Conseil régional	0,00
Travaux de voirie	522 690,34 €	Conseil départemental	238 732,60
			0,00
		Total des subventions	328 732,60 €
		Reste à charge de la commune sans FDC de CANM	218 129,08 €
Dépenses HT	546 861,68 €	Recettes	546 861,68 €

Fonds de concours de la CANM : 109 064,54 €

soit % du montant de l'opération HT : **20%**

soit % du montant restant à charge de la commune conformément à la doctrine : **50%**

Fait à SAINTE-ANASTASIE, le 13,09,2023

Le niveau d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole intervient dans la limite suivante : le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, subventions déduites, par la commune bénéficiaire du fonds de concours versé soit, au plus 50% de la part restant à charge de la commune bénéficiaire.
Le Décompte Général Définitif (DGD) des travaux déterminera le montant final du fonds de concours.



[Handwritten signature]

